

<b>D 22-89</b>	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.
<b>CESSION D'UN TERRAIN SITUÉ « LE JARDIN DU MOULIN » A HEULAND.</b>	<u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.
Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	<u>Absents excusés :</u> Nathalie MAHIER : pouvoir donné à Céline VOISIN Joanna DE KERGORLAY  Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

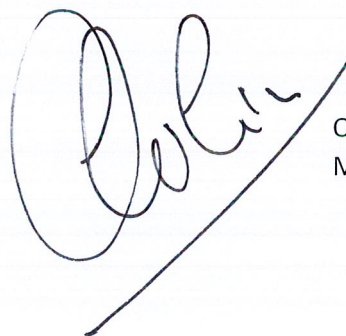
Annie DUBOS présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de cession à l'euro symbolique d'un terrain, cadastré section A n° 44, sis « le jardin du moulin » à HEULAND, d'une superficie de 134 m<sup>2</sup> au profit de la commune de HEULAND.

Le projet de cession a été présenté aux membres de la commission « urbanisme » en date du 05 juillet 2022, lesquels ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité,

- d'approuver la cession à l'euro symbolique à la commune de HEULAND de la parcelle cadastrée A0044, sise « le jardin du moulin » à HEULAND, d'une superficie totale de 134 m<sup>2</sup> ;
- que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Pour copie conforme,



Olivier COLIN,  
Maire.

